



Auditeurs Associés en Afrique – KPMG CI
6^{ème} et 7^{ème} étages immeuble Woodin Center
Avenue Noguès, Plateau
01 BP 3172 Abidjan 01, Côte d'Ivoire
Téléphone : 20 22 57 53
Fax : 20 21 42 97

Contrat de Désendettement et de Développement (C2D)

Projet « Education - Formation »

Rapport d'audit financier
Exercice 2015

Période allant du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015
Rapport d'audit financier
Ce rapport contient 27 pages



Auditeurs Associés en Afrique – KPMG CI
6^{ème} et 7^{ème} étages immeuble Woodin Center
Avenue Noguès, Plateau
01 BP 3172 Abidjan 01, Côte d'Ivoire
Téléphone : 20 22 57 53
Fax : 20 21 42 97

**Secrétariat Technique du Contrat de
Désendettement et de Développement (ST-C2D)**

Complexe Hôtelier Ivoire Palm Club
Bâtiment 7 - bureaux n°3
Boulevard Latrille, Abidjan,
Code postal : 01 BP 1533 Abidjan 01 C2D

A l'attention de Madame la Coordinatrice

Madame,

En exécution de la mission d'audit des projets du Contrat de Désendettement et de Développement (C2D), nous vous présentons ci-après, notre rapport relatif au projet « Education - Formation » pour la période allant du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015.

Les états financiers du projet sont constitués des éléments suivants :

- Un état des dépenses des périodes concernées par catégorie et par composante ;
- Une situation de trésorerie, indiquant les encaisses et soldes bancaires du projet (état de position de la trésorerie) ;
- Un état des actifs et des équipements détenus par le projet .

Responsabilité de la préparation des états financiers

L'Unité de Coordination du Projet (UCP) est responsable de la préparation sincère des états financiers et des notes annexes, en conformité avec les principes du système comptable en vigueur dans l'espace OHADA. Cette responsabilité couvre également la conception, la mise en place et le maintien de procédures de contrôle interne, permettant de garantir que, la sincérité et la présentation des états financiers ne sont pas entachées par des anomalies significatives provenant d'erreurs ou de cas de fraude.



Contrat de Désendettement et de Développement (C2D)

Projet « Education - Formation »

Rapport d'audit financier

Période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit pour le secteur public « International Public Sector Accounting Standards » (IPSAS) de « l'International Public Sector Accounting Standards Board » (IPSASB). Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie, et que nous planifions et réalisons l'audit, de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit implique la mise en œuvre de procédures, en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le risque de fraude en application de la norme ISA 240. Il prend également en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation des états financiers, afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues, et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous avons également, dans le cadre de notre mandat, à réaliser les procédures convenues suivantes :

a) Procédures de passation de marchés

S'assurer que les biens et prestations requis pour le projet, et qui doivent être financés par le C2D, sont acquis conformément aux procédures de la Direction des Marchés Publics en Côte d'Ivoire.

b) Compte bancaire dédié

- Vérifier les mouvements de fonds sur le compte bancaire dédié, ouvert dans les livres de l'Agent Comptable Central des Dépôts (ACCD) au nom de l'UCP ;
- Chercher à établir si les transactions financières effectuées sont conformes à la période auditée, de même que les soldes à la fin de chacune des périodes sont admissibles et corrects.



c) Dépenses engagées dans le cadre du projet et correspondant à la période auditée

- S'assurer que les fonds reçus dans le cadre du projet suite à des décaissements, ont été dépensés conformément au budget approuvé et au Plan d'Activité Annuel en vigueur, au moment où les dépenses ont été effectuées, dans le respect des dispositions de l'accord de subvention ;
- S'assurer également que ces dépenses correspondent à la période auditée.

d) Système de contrôle interne

Évaluer l'adéquation et l'efficacité du système de comptabilité et de contrôle interne dans son ensemble, en matière de contrôle des dépenses, à tous les niveaux du programme et des autres transactions financières, notamment en ce qui concerne l'adéquation et l'efficacité des contrôles relatifs aux transactions en espèces.

e) Protection des actifs

S'assurer que l'UCP a mis en place des mécanismes de suivi et de protection des actifs acquis avec les fonds du C2D, et les a utilisés aux fins prévues. Un registre des actifs du programme a été créé et tenu régulièrement. Les droits de propriété ou les droits des bénéficiaires associés sont établis.

f) Exécution physique

S'assurer que les exécutions physiques réalisées par le projet existent et qu'elles sont en adéquation avec les dépenses engagées.

Les principales conclusions issues de nos travaux, sont les suivantes :

1 Opinion sur les comptes du projet

Divers équipements scientifiques acquis par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESRS), pour des montants se cumulant à 8 474 154 francs CFA (0,4% du marché), ne sont pas exploitables. Il s'agit de :

- Un tamiseur d'analyse livré sans les tamis associés à l'appareil, le rendant donc inutilisable. Référence : 739/MT/2015/C2D-EF ; Fournisseur : ACIA pour un montant de 2 511 157 F CFA ;
- 96 cartes topographiques reçues et non exploitables selon le responsable du département STERMI car n'étant pas utiles pour les étudiants. Référence : 592 à 687 /MT/2015/C2D-EF ; Fournisseur ACIA pour un montant de 1 445 615 F CFA ;



Contrat de Désendettement et de Développement (C2D)

Projet « Education - Formation »

Rapport d'audit financier

Période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015

- Un aéromètre normalisé pour l'industrie du pétrole ne correspondant pas aux spécificités utilisées à l'école (Référence : 732/MT/2015/C2D-EF pour un montant de 25 702 F CFA ;
- 5 Turbimètre HANNA HI 98 non utilisables (Références : 694, 695, 696, 697, 698 /MT/2015/C2D-EF pour un montant de 4 491 680 F CFA).

Sous cette réserve, nous sommes d'avis que les états financiers présentés au titre de la mise en œuvre du projet dénommé « Education - Formation », donnent une image fidèle des ressources et emplois du projet, pendant la période allant du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015, conformément aux règles et méthodes comptables adoptées pour le C2D, et que les dépenses ont été employées aux fins pour lesquelles elles étaient prévues, conformément aux accords de financement conclus avec l'AFD et l'Etat.

2 Résultats des procédures convenues

a) Procédures de passation de marchés

Nos diligences relatives aux procédures de passation des marchés ont mis en évidence quelques manquements au regard des règles et des bonnes pratiques. Ces constatations sont décrites à la section 3 de notre rapport.

b) Compte bancaire dédié

Les transactions réalisées sur les 3 comptes bancaires ACCD N°1035655001745, N°1035655000484, N°1035655002909 dédiés au « Projet Education - Formation », sont conformes aux accords de financement. Ces comptes présentent un solde cumulé créditeur de 3 168 690 009 francs CFA au 31 décembre 2015.

c) Dépenses engagées dans le cadre du projet et correspondant à la période auditée

Nous confirmons que les fonds reçus dans le cadre du projet, ont été dépensés conformément au budget approuvé et au Plan d'Activité Annuel en vigueur, et dans le respect des dispositions de l'accord de subvention.

Nous confirmons également que les dépenses correspondent à la période auditée.

d) Système de contrôle interne

Notre évaluation relative au système de contrôle interne fait l'objet d'un rapport séparé.



Contrat de Désendettement et de Développement (C2D)
Projet « Education - Formation »
Rapport d'audit financier
Période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015

e) Protection des actifs

Les différents actifs acquis dans le cadre du projet « Education - Formation », ont fait l'objet d'un inventaire physique.

Nos travaux n'ont pas relevé d'anomalies.

f) Exécution physique des activités

Nos diligences relatives à l'exécution physique des travaux réalisés dans le cadre du projet, font apparaître des constatations décrites à la section 4 de notre rapport.

Abidjan, le 30 juin 2016

Auditeurs Associés en Afrique – KPMG CI


Franck Nangbo
Expert-Comptable Diplômé
Directeur associé


Marcel Kopoin
Associé



Contrat de Désendettement et de Développement (C2D)
Projet « Education - Formation »
Rapport d'audit financier
Période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015

Sommaire

	Pages
1 Contexte et objectif de la mission	8
2 Volet audit des comptes du projet	11
3 Volet revue des passations de marchés	20
4 Volet analyse de l'exécution physique	22



1 Contexte et objectif de la mission

1.1 Contexte de la mission

La Côte d'Ivoire, après avoir obtenu le point de décision en 2009, a atteint le point d'achèvement de l'Initiative en faveur des Pays Pauvres Très Endettés (IPPTE) le 26 juin 2012. La réalisation de ce résultat a nécessité la mise en œuvre par le Gouvernement, d'importantes mesures visant essentiellement la stabilité du cadre macroéconomique et des finances publiques, l'assainissement des secteurs clés de l'économie, l'amélioration de la gouvernance, de l'environnement des affaires et de la compétitivité de l'économie, la bonne gouvernance des secteurs du café-cacao, de l'énergie et la modernisation de l'administration publique.

L'atteinte du point d'achèvement a permis à la Côte d'Ivoire de bénéficier d'un allègement substantiel de sa dette extérieure d'un montant de 4 090 milliards de francs CFA, sur un stock de 6 373,9 milliards de francs CFA, aussi bien de la part des organismes multilatéraux de financement, notamment le Fonds Monétaire International et la Banque Mondiale, que de la part des créanciers du Club de Paris.

Le Contrat de Désendettement et de Développement (C2D) est un volet spécifique de l'annulation de la dette extérieure vis-à-vis de la France, après l'atteinte du point d'achèvement de l'Initiative PPTTE. Ainsi, le C2D est un mécanisme d'annulation des créances d'Aide Publique au Développement (APD), à travers un refinancement par dons, des échéances de la dette remboursée par la Côte d'Ivoire.

C'est dans ce cadre que l'Etat de Côte d'Ivoire et l'Etat français ont signé le 24 juillet 2012, à Paris, un accord bilatéral d'annulation de la dette ivoirienne auprès du Club de Paris. La signature de cet accord constitue l'une des retombées majeures de l'atteinte du point d'achèvement de l'Initiative PPTTE par notre pays. En effet, elle consacre une remise de dette sèche à la Côte d'Ivoire, d'un montant de 600 milliards de FCFA. A cela, s'ajoute un don à la Côte d'Ivoire d'un montant de 1 900 milliards de francs CFA, pour le financement des projets de développement et de réduction de la pauvreté, dans le cadre du Contrat de Désendettement et de Développement. Le premier Contrat C2D a été signé le 1^{er} décembre 2012 à Abidjan.

Le premier C2D est entré dans sa phase opérationnelle avec la création de trois (3) principaux organes, à savoir :

- Le Comité d'Orientation et de Suivi du C2D (COS-C2D), présidé par le Premier Ministre. Il a pour mission principale d'orienter la répartition des projets et programmes bénéficiant des ressources du C2D, en faveur de la lutte contre la pauvreté, de la croissance et de la bonne gouvernance ;



Contrat de Désendettement et de Développement (C2D)

Projet « Education - Formation »

Rapport d'audit financier

Période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015

- Le Comité Technique Bilatéral du C2D (CTB-C2D), présidé par le Directeur de Cabinet du Premier Ministre. Il est chargé de la préparation et de la mise en œuvre des orientations définies par le COS-C2D ;
- Le Secrétariat Technique du C2D (ST-C2D), une structure permanente, placée auprès du Premier Ministre, ayant pour mission d'assister le COS-C2D et le CTB- C2D, dans l'exécution de leurs missions ; il assure également le suivi comptable, budgétaire et technique des projets et programmes du C2D.

Le présent rapport d'audit est relatif aux opérations exécutées dans le cadre du projet « Education et Formation » pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015 et fait suite à l'audit des périodes 2013 et 2014.

1.2 Objectifs de la mission et son déroulement

Il ressort des termes de référence que la mission de l'auditeur consiste à donner l'assurance à l'État français et à l'État ivoirien, que les ressources allouées au titre du C2D, sont gérées conformément à la réglementation en vigueur en matière d'exécution de dépenses publiques, aux clauses des différentes Conventions d'affectation et aux objectifs assignés.

À cet effet, le contrôle exercé par le Consultant s'étendra sur l'ensemble des dépenses financées par le C2D, à tous les niveaux de la chaîne d'exécution des dépenses (central, décentralisé) et pour les projets concernés. Les procédures convenues dans les termes de référence peuvent être résumées comme suit :

- Donner son opinion sur la situation financière générale du projet pour la période concernée définie dans le planning ;
- S'assurer que les procédures de passation de marchés ont été correctement exécutées ;
- S'assurer que l'état des dépenses correspond à ladite période ;
- Donner son opinion sur l'état de la position de trésorerie (encaisse et soldes bancaires des projets) ;
- Donner son opinion sur l'état des actifs et de l'équipement détenus par le projet à la période définie ;
- Effectuer une revue du contrôle interne ;
- S'assurer de l'exécution physique des travaux exécutés.

Nous avons dans le cadre de nos travaux, rencontré les structures suivantes :

- Le Cabinet du Ministère d'Etat, Ministère de l'Emploi, des Affaires Sociales et de la Formation Professionnelle (MEMEASFP) ;



Contrat de Désendettement et de Développement (C2D)

Projet « Education - Formation »

Rapport d'audit financier

Période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015

- Le Cabinet du Ministère de l'Education Nationale et de l'Enseignement Technique (MENET) ;
- La Direction Générale de la Formation Professionnelle (DGFP) au Ministère d'Etat, Ministère de l'Emploi, des Affaires Sociales et de la Formation Professionnelle (MEMEASFP) et ses collaborateurs ;
- Le Secrétariat Technique Permanent du Comité de Mise en œuvre de la Réforme de l'ETFP (MEMEASFP) ;
- Le Point Focal du projet C2D de l'INP-HB ;
- L'AFD ;
- L'Unité de Coordination du Projet C2D « Education-Formation » (UCP-EF).

Nos travaux d'audit des comptes du projet « Education - Formation » se sont déroulés en mai 2016 et ont porté sur l'ensemble des dépenses du projet.



2 Volet audit des comptes du projet

Les états financiers du projet « Education – Formation » se présentent comme suit au 31 décembre 2015 en FCFA :

TABLEAU DES EMPLOIS ET RESSOURCES (en FCFA)					
Période du 1 ^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015					
EMPLOIS	Montants	Notes	RESSOURCES	Montants	Notes
Dépenses de fonctionnement du projet	3 806 014 682	4	Trésorerie d'ouverture au 01.01.2015	4 757 440 213	1
Dépenses MENET	1 088 708 486		Banque MENET	2 195 000 599	
Dépenses MESRS	2 276 618 786		Banque MESRS	2 243 308 233	
Dépenses MEMEASFP	440 687 410		Banque MEMEASFP	319 131 381	
Charges financières					
Dépenses d'investissement	4 915 375 010	5	Fonds reçus	6 807 400 000	2
Dépenses MENET	4 476 033 528		Approvisionnement MENET	4 905 000 000	
Dépenses MESRS	434 356 482		Approvisionnement MESRS	1 274 400 000	
Dépenses MEMEASFP	4 985 000		Approvisionnement MEMEASFP	628 000 000	
			Dettes	276 265 124	3
			Fournisseurs MENET	193 839 662	
			Fournisseurs MESRS	81 865 462	
Trésorerie à la clôture	3 119 715 645	6	Créiteur divers MESRS	560 000	
Banque MENET	1 718 374 004				
Banque MESRS	889 093 427				
Banque MEMEASFP	501 453 971				
Loyers d'avance	10 794 243				
TOTAL EMPLOIS	11 841 105 337		TOTAL RESSOURCES	11 841 105 337	



Commentaires sur les états financiers

Note 1 : Trésorerie à l'ouverture au 1^{er} janvier 2015

Les états de trésorerie du projet « Education et formation » présentent un solde d'ouverture au 1^{er} janvier 2015 de 4 757 440 213 francs CFA. Ce solde est le solde comptable des comptes des trois ministères au 31 décembre 2014.

Note 2 : Fonds reçus

Les fonds reçus s'élèvent à un montant total de 6 807 millions francs CFA. Ces fonds correspondent aux transferts sur le compte bancaire ACCD du projet, à partir du compte spécial C2D logé à la BCEAO pour respectivement :

- 4 905 000 000 francs CFA pour le compte du Ministère de l'Education Nationale et de l'Enseignement Technique ;
- 1 274 400 000 francs CFA pour le compte du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique ;
- 628 000 000 francs CFA pour le compte du Ministère d'Etat, Ministère de l'Emploi, des Affaires Sociales et de la Formation Professionnelle.

Note 3 : Dettes

- Les dettes proviennent de :
 - a. Fournisseurs MENET pour 194 millions comprenant :
 - Des frais d'entretiens et honoraires pour 173 millions ;
 - Des frais de construction de 40 collèges de proximité pour 15 millions ;
 - La retenue de la garantie relative aux travaux de construction de 40 collèges de proximité pour 6 millions.
 - b. Fournisseurs MESRS pour 82 millions comprenant principalement une dette envers France Expertise International pour 81 millions.
- Les créiteurs divers sont constitués de reliquats d'indemnités de mission à payer à des employés dans le cadre de la distribution d'ouvrages dans des villes du pays pour 560 000 francs CFA.



Note 4: Dépenses de fonctionnement du projet

Les dépenses de fonctionnement du projet « Education - Formation » pour la période 2015, s'élèvent à un total de 3 806 millions FCFA détaillé comme suit :

Ministères concernés	Dépenses sur la période auditée	Notes
Ministère de l'Education Nationale et de l'Enseignement Technique (MENET)	1 088 708 486	4.1
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESRS)	2 276 618 786	4.2
Ministère d'Etat, Ministère de l'Emploi, des Affaires Sociales et de la Formation Professionnelle (MEMEASFP)	440 687 410	4.3
	3 806 014 682	

L'exploitation des supports justificatifs fournis lors de l'audit nous permet de présenter le récapitulatif suivant, par structure :

Note 4.1 : MENET

Les dépenses du MENET sont composées de charges du personnel pour 172 712 837 FCFA, et des coûts des activités pour 915 995 649 FCFA.

Détail des charges de personnel du MENET

Charges de personnel au 31/12/2015	Montants
Rémunération du personnel	139 100 000
Cotisation CNPS du personnel UCP	21 612 837
Indemnités de responsabilité	7 200 000
Autres indemnités	4 800 000
Total	172 712 837

Les rémunérations correspondent aux salaires payés au personnel de l'UCP « Education - Formation ». Il en est de même des cotisations sociales.

Les Autres indemnités sont les indemnités de responsabilité et autres primes versées à l'Agent Comptable et à son Assistant, ainsi qu'au Contrôleur Financier et à son Assistant. Ces montants sont conformes aux accords du C2D.



Contrat de Désendettement et de Développement (C2D)

Projet « Education - Formation »

Rapport d'audit financier

Période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015

Détail du coût des activités du MENET

Mise en œuvre des activités MENET	Montants
Per diem restauration et transport	27 908 970
Locations et entretien	32 012 889
Indemnités de mission à l'intérieur	44 310 500
Location de véhicules	10 500 000
Autres frais de transport et mission	15 167 500
Honoraires	269 579 254
Communication/Publicité	24 346 540
Assurances	18 455 407
Autres achats et services	111 301 506
Impôts	240 000
Frais des ONG	372 673 083
Total	915 995 649

- Les honoraires de 269,6 millions francs CFA portent sur les principales prestations suivantes :
 - Contrat d'élaboration de manuel de procédures administratives, financières et comptables de l'UCP-EF pour 11,7 millions ;
 - Mission d'audit interne des trois trimestres de l'exercice 2015 de l'UCP-EF pour 9 millions ;
 - Etudes techniques des travaux d'implantation des quarante collèges de proximité sur les sites de construction pour 76 millions ;
 - Le contrat expertise France pour 120 millions de FCFA.
- Les autres achats et services de 111 millions francs CFA sont liés à :
 - L'achat de carburant pour les véhicules du projet pour un montant de 25,7 millions de francs CFA ;
 - L'achat de fournitures de bureau pour 11 millions de francs CFA ;
 - Aux frais de gardiennage pour 8,3 millions de francs CFA.

L'examen des coûts de mise en œuvre des activités du MENET n'a pas relevé d'anomalie significative.

Note 4.2 : MESRS

Les dépenses du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESRS), se présentent comme suit au titre de l'exercice 2015 :

Libellés	Montants
Rémunération du personnel sous contrat et des décisionnaires	8 400 000
Cotisation CNPS des agents	1 910 391
Honoraires	731 395 002
Frais de mission	12 479 907
Sous-traitance	1 206 158 409
Autres dépenses	15 239 174
Fournitures	301 035 903
Total	2 276 618 786

- Le poste honoraire comprend en particulier les honoraires des cabinets sollicités dans le cadre de l'appui à la modernisation de l'Ecole Centrale de Lyon à INPHB et de l'assistance à la direction générale de l'INPHB ;
- La sous-traitance 1,2 milliards de francs CFA concerne les activités menées avec Campus France, l'Institut de Recherche pour le développement et l'agence universitaire de la Francophonie ;
- Les dépenses de fournitures correspondent aux frais d'expédition de fournitures en ouvrages pour des universités publiques et grandes écoles (Nangui Abrogoua, ENA, FHB, Péléforo, INPHB, Alassane Ouattara etc).

Nos travaux relatifs à ces dépenses n'ont pas relevé d'anomalies.

Note 4.3 : MEMEASFP

Les dépenses du Ministère de l'Emploi, des Affaires Sociales et de la Formation Professionnelle (MEMEASFP), sont les suivantes sur l'exercice 2015:

Libellés	Montants
Autres locations	3 440 000
Frais de réception et cérémonie	18 877 960
Frais de mission	19 103 679
Honoraires	323 605 840
Autre sous-traitance	71 315 625
Autres dépenses	4 344 306
Total	440 687 410

- Les frais de réception de 18,8 millions de francs CFA, sont liés aux déjeuners, pause-café et perdiems de restauration offerts lors la tenue



des ateliers, séminaires et formations, organisés par l'UCP pour la structuration des branches professionnelles ;

- Les frais de missions de 19 millions de francs CFA, correspondent aux perdiems et frais de transport octroyés aux participants des différents ateliers, séminaires et formations. Il s'agit notamment de l'atelier de structuration des branches professionnelles, la visite d'entreprises, la mission de la Direction générale de la formation professionnelle à Paris ;
- Les honoraires de 323 millions concernent des prestations relatives à la rénovation de l'offre de formation de la branche Agro- industrie et de la filière maintenance industrielle et à la conception ainsi qu'au contrôle des travaux pour les lycées professionnels de Yopougon et de Daoukro ;
- Les dépenses liées à la sous-traitance s'élèvent à 71 millions de francs CFA et concernent un contrat d'appui (formation) à la mise en place de la réforme de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle.

Nos travaux relatifs aux dépenses du MEMEASFP n'ont pas relevé d'anomalies.

Note 5 : Dépenses d'investissements

Les investissements opérationnels du projet « Education - Formation » s'élèvent à 4 915 millions de francs CFA, détaillé comme suit par ministère :

Ministères concernés	Montants	Notes
Ministère de l'Education Nationale et de l'Enseignement Technique (MENET)	4 476 033 528	5.1
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESRS)	434 356 482	5.2
Ministère d'Etat, Ministère de l'Emploi, des Affaires Sociales et de la Formation Professionnelle	4 985 000	5.3
	4 915 375 010	

Les commentaires des dépenses par ministère sont présentés ci-après:

Note 5.1 : dépenses d'investissements du MENET

Le montant de 4 476 millions FCFA comprend divers investissements pour 382 235 106 FCFA et des coûts de travaux pour 4 093 798 422 FCFA



Dépenses d'équipements

L'état détaillé des dépenses d'investissement se présente comme suit :

Dépenses d'investissement au 31/12/2015	Montants
Matériel informatique (serveur) et matériel de bureau	14 134 238
Autres matériels et équipements techniques	11 660 270
Véhicules	322 549 007
Matériel et mobilier de bureau	23 895 108
Câblages de réseaux informatiques à l'UCP	3 996 483
Caution bail des bureaux de l'UCP	6 000 000
Total	382 235 106

- Les équipements informatiques et mobilier de bureau de 14,1 millions de F CFA sont destinés aux bureaux du CAFOP à l'intérieur du pays (Gagnoa et Abengourou) ;
- Les autres matériels et équipements techniques de 11,6 millions sont relatifs à l'acquisition de GPS pour les véhicules et de vidéoprojecteurs, le tout destiné à l'UCP ;
- Les matériels de transport de 322 millions sont relatifs à 19 véhicules acquis répartis entre les agents de l'UCP et les employés du MENET ;
- Les acquisitions de mobiliers de bureaux de 23,8 millions de F CFA se composent principalement d'une photocopieuse de 8 millions de F CFA ainsi que des meubles et salons pour l'aménagement des différents bureaux du MENET et l'UCP à hauteur de 15 millions CFA ;
- Nos travaux nous ont permis de confirmer que le montant de 382,235 millions de francs CFA correspond à l'ensemble des biens existants à l'UCP et dans les différents bureaux du MENET.

Dépenses de travaux

Le montant de 4 093 millions de francs CFA, comprend pour 3,5 milliards FCFA, des avances versées aux ONG et prestataires dans le cadre de la construction des collèges et écoles primaires, et 587 millions FCFA de diverses dépenses réalisées par ces structures dans le cadre de la construction des 40 écoles primaires et collèges de proximité.

Nos contrôles appellent les observations suivantes :

- Défaillances de certaines entreprises adjudicataires du marché « Construction de 40 collèges de proximité ». Les avances de démarrage et acomptes versés à ces entreprises s'élèvent à 1 272 millions de francs CFA et elles sont adossées à des garanties bancaires de remboursement ;



Contrat de Désendettement et de Développement (C2D)

Projet « Education - Formation »

Rapport d'audit financier

Période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015

- Il convient de relever que le prestataire MESAD a perçu une avance de démarrage de 39 268 408 F CFA, supérieure de 5,781 millions FCFA au montant de 33 486 639 F CFA convenu dans le contrat conclu avec l'UCP.

Note 5.2 : dépenses d'investissements du MESRS

Les dépenses d'investissement du MESRS s'élèvent à 434 millions FCFA. Ils sont composés de :

- (i) Véhicules et tracteurs pour 151 millions de francs CFA ;
- (ii) Presses, machines didactiques, appareils de cisaillement, station total builder, remorques, mico-moulinet, gyrobroyeur, tamiseuse etc. pour 246 millions FCFA ;
- (iii) Des avances versées sur les immobilisations pour 37 millions de francs CFA.

L'examen des justificatifs nous a permis de confirmer que le montant des immobilisations est correct, et correspond à l'ensemble du matériel acquis. Toutefois, nos travaux d'inventaire ont permis de mettre en évidence :

- Des cas de non-conformité entre les biens livrés et les commandes reçues sur les quantités et les caractéristiques du bien (taille, dimension, etc.) :
 - Un tamiseur d'analyse livré sans les tamis associés à l'appareil, le rendant donc inutilisable. Par ailleurs, il n'a pas été spécifié de livraison des tamis en attente. Référence : 739/MT/2015/C2D-EF ; Fournisseur : ACIA ; Montant : 2 511 157 F CFA ;
 - 96 cartes topographiques reçues et non exploitables selon le responsable du département STERMI car n'étant pas utiles pour les étudiants (explication orale). Référence : 592 à 687 /MT/2015/C2D-EF ; Fournisseur ACIA ; Montant 15 217 F CFA * 96 = 1 445 615 F CFA.
- Des pièces et outils de laboratoires livrés, mais non exploitable, car ils ne peuvent être associés aux machines existant au sein du département (INP) :
 - Aéromètre normalisé pour l'industrie du pétrole (Référence : 732/MT/2015/C2D-EF ; Montant = 25 702 F CFA) : le bien a été reçu mais selon les propos d'un des responsables du département STERMI, en charge des équipements du C2D les spécificités de l'appareil ne pourront pas servir. Il s'agit d'une explication orale non formalisée par un document ;
 - 5 Turbimètre HANNA HI 98 (Références : 694, 695, 696, 697, 698 /MT/2015/C2D-EF ; Montant = 898 336 F*5 = 4 491 680 F CFA) ; Elles ont été déclarées non utilisables au cours de la visite par l'un des



Contrat de Désendettement et de Développement (C2D)

Projet « Education - Formation »

Rapport d'audit financier

Période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015

responsables du département STERMI en charge des équipements du C2D. Il s'agit d'une explication orale non formalisée par un document.

Note 5.3 : MEMEASFP

Le montant de 4,9 millions FCFA, correspond principalement à des achats d'une photocopieuse pour 3,2 millions FCFA et deux vidéoprojecteurs pour 1,9 millions FCFA.

Nos travaux relatifs à ces dépenses n'ont pas relevé d'anomalies.

Note 6: Trésorerie à la clôture

Le projet « Education – Formation », présente un solde de trésorerie global créditeur de 3 119 715 645 francs CFA au 31 décembre 2015, constitué de :

- Banque du MENET pour 1 718 374 004 francs CFA ;
- Banque du MESRS pour 889 093 427 francs CFA ;
- Banque du MEMEASFP pour 501 453 971 francs CFA ;

Le solde de trésorerie comprend également des avances sur loyers de 10 794 243 francs CFA versées aux bailleurs.

Nos travaux nous ont permis de confirmer que le solde de trésorerie du projet « Education – Formation » est correct.

3 Volet revue des passations de marches

Afin de fonder notre opinion sur la régularité des marchés passés dans le cadre du projet « Education - Formation », nous avons procédé à la revue des dossiers de passation de marché en vue de nous assurer du respect des procédures sur tout le processus, de la sélection, la contractualisation à l'exécution. Nous avons également analysé la mise en œuvre des bonnes pratiques de gouvernance en matière de marchés ainsi que les délais de traitement.

Nos principales conclusions sont présentées ci-après :

Constatation n°1	Intitulé des marchés : Fourniture d'ouvrages pour les universités et grandes écoles de Côte-d'Ivoire d'un montant de 330 000 000 FCFA.
Problème relevé : Absence de remise de garantie de bonne exécution	
Description de la constatation : Nous avons constaté que les exigences avant l'attribution n'ont pas été respectées à savoir la remise de la garantie de bonne exécution par l'attributaire du marché en échange de la notification d'approbation du marché et/ou de l'ordre de service.	
Commentaires de l'UCP : l'UCP prend acte du constat et fera diligence	

Constatation n°2	Intitulé du marché : Recrutement de trois agences de location de véhicules au profit de l'UCP-EF pour les missions de terrains
Problème relevé : utilisation de critères d'évaluation des offres non adaptés	
Description de la constatation : Les critères fournis dans le dossier de sollicitation, concernant les spécifications techniques des véhicules étaient très détaillés. Cependant, ces critères n'ont pas été utilisés dans l'évaluation des offres. Le dossier de sollicitation fixait des critères liés à des véhicules neufs, ce qui n'est pas adapté au marché qui concerne plutôt des véhicules de location, donc d'occasion. Pour la location, l'UCP aurait dû fixer des critères adaptés tels que (i) le type de véhicule qui doit faire l'objet de description sommaire ; (ii) l'âge du véhicule (date de mise en circulation) ; (iii) l'état du véhicule (fréquence des visites techniques ; historique des accidents et autres réparations) ; et (iv) le kilométrage ; (v) l'expérience, la qualification et la disponibilité du chauffeur.	
Commentaires de l'UCP : l'UCP prend acte du constat et fera diligence	



Contrat de Désendettement et de Développement (C2D)

Projet « Education - Formation »

Rapport d'audit financier

Période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015

Constatation n°3	Intitulé des marchés : Recrutement de trois agences de location de véhicules au profit de l'UCP-EF pour les missions de terrains dans le cadre du projet C2D-EF
Problème relevé : Utilisation d'un critère d'évaluation des offres non prévu dans le cahier des charges contenu dans le dossier de consultation.	
Description de la constatation : Dans le marché cité, les offres des entreprises ETS GRACE et ECA ont été rejetées par faute de prospectus. Les prospectus ont certes été demandés dans la lettre d'invitation aux fournisseurs, mais la fourniture de prospectus n'a jamais été décrite comme un critère, en encore moins comme un critère éliminatoire.	
Commentaires de l'UCP : l'UCP prend acte de l'observation	

Constatation n°4	Intitulé du marché: Construction de 40 collèges de proximité pour la rentrée 2015
Problème relevé : Suivi insuffisant des chantiers	
Description de la constatation : Le marché 'Construction de 40 collèges de proximité pour la rentrée 2015' d'un est subdivisé en 22 contrats attribués à 20 entreprises qui rencontrent toutes des difficultés dans l'exécution de leurs contrats. Des sommes importantes pour l'avance de démarrage oscillant entre 30 000 000 FCFA et 80 000 000 FCFA ont été payées par entreprise pour un total de 1,2 milliards de FCFA versés au titre des avances de démarrage. Ces entreprises qui devraient en principe livrer les ouvrages depuis Janvier 2016 pour certaines et Mars 2016 pour d'autres, accusent entre 3 et 5 mois de retard avec des taux d'exécutions physiques très faibles comme suit : 10% pour l'entreprise ATB, 6% pour EKASO, 1% pour le groupement ALDIS/BAGEC, 1% pour l'entreprise YAMSE, 8% pour l'entreprise SOCINET...etc. Ces retards et défaillances illustrent à notre avis, une insuffisance dans le suivi des chantiers.	
Commentaires de l'UCP : Dès lors que toutes les entreprises recrutées justifient selon leurs offres qu'elles ont les capacités techniques et financières pour être attributaire du marché, l'autorité contractante ne pouvait pas anticiper la défaillance constatée.	

4 Volet analyse de l'exécution physique

4.1 Description des activités

4.1.1 Composante 1: Education de base

Cette composante a pour objectif, d'améliorer l'accès et la qualité dans l'Enseignement Primaire et au Collège. Cet objectif général s'opérationnalise à travers les objectifs spécifiques suivants :

- Construire et équiper 116 écoles primaires comprenant chacune (3 salles de classe, 1 classe de maternelle et des latrines) dans 08 Directions Régionales de l'Education Nationale et de l'Enseignement Technique (DRENET). Les DRENET retenues sont les suivantes : Bondoukou, Bouna, Boundiali, Ferkessédougou, Korhogo, Minignan, Touba et Odienné ;
- Construire et équiper 40 collèges de proximité dans ces mêmes DRENET ;
- Appuyer le système de formation des enseignants, par (i) la réhabilitation de deux CAFOP (Man et Katiola) ; (ii) l'acquisition de matériel didactique pour l'ensemble des CAFOP ; (iii) et leur équipement en TICE ;
- Améliorer la gestion des ressources humaines et financières au niveau central et déconcentré, par (i) la mise en œuvre d'une application de codification des postes de travail, dénommée CODIPOST ; (ii) la validation d'un plan de la formation continue du personnel administratif du MENET ; (iii) la préparation d'un plan d'amélioration de la gestion financière avec la DAF.

4.1.2 Composante 2: Enseignement Technique et Formation Professionnelle (ETFP)

La réforme du secteur vise à l'horizon 2020, à avoir « *un système de Formation Professionnelle et Technique accessible à tous, et qui s'adapte aux besoins de l'économie nationale* ». Pour ce faire, elle s'organise autour de six axes stratégiques majeurs, à savoir :

- Axe 1: Accès à la formation
- Axe 2: Offre de formation
- Axe 3: Partenariat Ecole - entreprise
- Axe 4: Insertion professionnelle
- Axe 5: Développement des compétences
- Axe 6: Gouvernance du système



Contrat de Désendettement et de Développement (C2D)

Projet « Education - Formation »

Rapport d'audit financier

Période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015

Le Projet C2D propose de réaliser les objectifs de la réforme par la modernisation des dispositifs de formation, en Partenariat Public Privé avec les branches professionnelles. La Composante ETFP du projet, financée à hauteur de 11, 8 milliards de francs CFA (18 millions d'euros), comporte deux volets :

- **Volet 1: Rénover trois filières de formation technique et professionnelle**

(Industries Agro-Alimentaires (IAA), Bâtiment Travaux Publics (BTP), Maintenance Industrielle (MI) en partenariat avec deux branches professionnelles (IAA, BTP) :

- Réhabiliter, agrandir les infrastructures ;
- Moderniser les équipements ;
- Actualiser les contenus de formation ;
- Recycler les formateurs ;
- Introduire la formation en alternance école-entreprise et promouvoir l'apprentissage ;
- Implanter une gouvernance en partenariat et une gestion autonome.

- **Volet 2: Appui institutionnel**

L'appui institutionnel a pour objectif de :

- Renforcer le pilotage de la modernisation de l'ETFP ;
- Organiser l'implication des branches professionnelles dans le dispositif de formation.

4.1.3 Composante 3: Enseignement Supérieur et Recherche Scientifique

Cette composante vise à soutenir le système d'enseignement supérieur dans la professionnalisation des filières de formation (universités et écoles d'ingénieurs) vers les secteurs porteurs de l'économie et de soutenir le développement de la recherche scientifique. Elle comprend deux sous-composantes: l'INP-HB et les Universités et grandes écoles.

4.2 Diligences de l'auditeur et conclusions

Nos diligences ont porté sur :

- Le plan annuel d'activité 2015 ;
- Le Contrat FEI (France Expertise Internationale), appui à la mise en œuvre de la réforme de l'enseignement technique et de la formation professionnelle ;

- Œuvre de la réforme de l'enseignement technique et de la formation professionnelle ;
- La Convention de partenariat entre le MESRS et l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD), P/C Agence Inter-Etablissement de Recherche pour le Développement (AIRD) et l'Agence CAMPUS France ;
- Les aide-mémoires des missions AFD et des cabinets d'études opérant sur les projets.

Des entretiens avec les acteurs suivants du projet :

- Le Directeur de Cabinet du Ministère d'Etat, Ministère de l'Emploi, des Affaires Sociales et de la Formation Professionnelle (MEMEASFP) ;
- Le Directeur de Cabinet Adjoint du Ministère de l'Emploi, des Affaires Sociales et de la Formation Professionnelle (MEMEASFP) ;
- Le Directeur de Cabinet Adjoint du Ministère de l'Education Nationale et de l'Enseignement Technique (MENET) ;
- Le Directeur Général de la Formation Professionnelle (DGFP) au Ministère d'Etat, Ministère de l'Emploi, des Affaires Sociales et de la Formation Professionnelle (MEMEASFP) et ses collaborateurs ;
- Le secrétaire Technique Permanent du Comité de Mise en œuvre de la Réforme de l'ETFP (MEMEASFP) ;
- Le Point Focal du projet C2D de l'INP-HB ;
- Le Responsable de l'éducation à l'AFD ;
- L'Unité de Coordination du Projet C2D Education-Formation (UCP-EF).

Ces diligences nous permettent d'attester que malgré les difficultés accusées, les activités ont été généralement réalisées, conformément aux cahiers des charges initialement validés entre les parties. En effet, un certain nombre d'activités n'ont pu être exécutées comme convenu. Ces cas sont présentés ci-après ainsi que les difficultés rencontrées pour chaque composante :

4.2.1 Composante 1: Education de base

Le secteur éducation a le taux de réalisation technique des activités réalisées sur la période le plus bas des 3 secteurs portant sur l'exercice (33%). Deux cas de figure se présentent dans cette composante. Les retards importants enregistrés au démarrage du projet en 2014 sur la validation des sites en raison des interférences entre projets (PPU, C2D, PUAEB) ou de la durée des négociations avec les ONG, notamment, se sont poursuivis en 2015 en ce qui concerne la construction des écoles.

Ces délais demeurent longs en ce qui concerne le volet construction de 40 collèges de proximité. Certaines entreprises n'ont eu leur ordre de démarrage des



travaux qu'en septembre 2015. Cela est dû, d'une part, au processus de recrutement des cabinets de suivi-contrôle qui a été long (plusieurs lots infructueux) et, d'autre part, à la faiblesse des entreprises qui n'ont pas pu fournir des plans d'exécution complets.

De plus, il y'a eu des lenteurs dans les constructions, car certaines entreprises se sont rendues compte que les réalités du terrain étaient différentes de toutes leurs estimations dans leurs offres financières. C'est le cas notamment des collèges dont certains contrats ont été résiliés en 2016 et sont en cours de réaffectation.

Commentaires de l'UCP :

- L'UCP prend acte des observations, mais précise qu'aucune résiliation n'a été faite en 2015 ;
- Par ailleurs, nous ne comprenons pas que l'auditeur fasse référence à l'année 2016 qui n'a connu aucune résiliation et qui ne fait pas partie de l'exercice audité.

4.2.2 Composante 2: Enseignement Technique et Formation Professionnelle

Le taux de réalisation technique par rapport aux activités sur la période de cette composante stagne à 75% et est le plus élevé des trois composantes. Mais on y enregistre encore des difficultés liées notamment à un déficit de communication et des dysfonctionnements dans le fonctionnement des instances de la réforme de l'ETFP :

- Les délais d'approbation des contrats des prestataires par le Comité Paritaire de Pilotage (CPP) et la DMP ont ralenti le démarrage des activités ;
- Le délai d'élaboration de l'APS était plus long que prévu : la première estimation financière des travaux de construction dépassait l'enveloppe prévisionnelle. L'APS a dû être modifié après des arbitrages ;

Le processus de validation des livrables par les instances de la réforme, notamment le CPP a ralenti la mise en œuvre. Ce qui explique le fait qu'à ce jour, les DAO pour la construction et les équipements des lycées professionnels (Daoukro et Yopougon) ne sont pas finalisés et que les Appels d'Offre ne sont pas encore lancés. L'appel d'offres pour Daoukro a été lancé en 2016, celui de Yopougon est en cours.

Commentaires de l'UCP : l'UCP prend acte des observations de l'auditeur qui figurent déjà dans tous nos rapports techniques et financiers.

4.2.3 Composante 3: Enseignement Supérieur et Recherche Scientifique

INPHB

La composante 3 INPHB qui a un taux de réalisation technique des activités réalisées sur la période est de 57% et est confronté aux difficultés liées au choix des opérateurs pour l'AMO, aux résultats de l'étude de faisabilité, aux appels d'offres infructueux, au paiement des entreprises étrangères par lettre de crédit ainsi qu'aux malentendus de départ avec la DMP pour l'exécution des marchés. Il convient de souligner le rôle positif de l'assistance technique étrangère qui a mobilisé ses experts à temps pour la conduite des activités et la disponibilité des différents livrables.

A cela, il convient d'ajouter les dysfonctionnements suivants :

- Le recrutement tardif (en 2016) de l'entreprise chargée des travaux d'étanchéité (attribution infructueuse et relance du processus en cours) ;
- La lenteur dans l'exécution des engagements de l'INP-HB (acquisition de l'internet, logiciel de gestion, etc.) ;
- La non-exécution par les deux partenaires sous-traitants (INP Lorraine et Télécom Bretagne) de leur cahier de charges ;
- La faible coordination des activités des différents acteurs (ESI, Point Focal, UCP, AFD, DMP, ECL).

Commentaires de l'UCP : l'UCP prend acte des observations de l'auditeur qui figurent déjà dans tous nos rapports techniques et financiers

- Par ailleurs, l'UCP ne comprend les 03 dernières observations de l'auditeur :
- la non-exécution par les deux partenaires sous-traitants (INP Lorraine et Télécom Bretagne) de leur cahier de charges ;
- le mode de financement du projet privilégiant le partenaire français qui reçoit les fonds et les utilise à sa guise ;
- la faible coordination des activités des différents acteurs (ESI, Point Focal, UCP, AFD, DMP, ECL).

AMRUGE

S'agissant de la composante 3 AMRUGE, cette deuxième année d'exercice a permis de réaliser de nombreuses et importantes activités (72% de taux de réalisation technique).

Les différents volets de la réforme des universités et grandes écoles publiques ont démarré avec l'appui des partenaires techniques et scientifiques, mais des difficultés demeurent, notamment :

- L'abandon de la mise en place du logiciel de gestion intégré cocktail en raison de l'absence d'interconnexion entre les établissements ;

- L'absence d'intégration des actions des différents acteurs et partenaires des universités et grandes écoles publiques.

Commentaires de l'UCP : l'UCP prend acte des observations de l'auditeur qui figurent déjà dans tous nos rapports techniques et financiers.

4.2.4 Synthèse des recommandations

Le projet C2D est ambitieux et mobilise l'ensemble des acteurs du secteur Education - Formation. Par ses objectifs novateurs pour le système éducatif ivoirien, il apporte une impulsion nouvelle pour mettre l'éducation au service du développement. Malgré ces succès, la première phase du projet comporte des insuffisances qu'il convient de corriger. Les principales recommandations que soulèvent les questions identifiées sont les suivantes :

- **Recommandations sur la composante 1: éducation de base**
 - Mieux informer et sensibiliser les acteurs sur le projet ;
 - Appliquer les pénalités de retard pour les entreprises hors délais ;
 - Résilier les contrats des entreprises défaillantes.
- **Recommandations sur la composante 2: ETFP**
 - Améliorer les délais d'approbation par les instances de la réforme ;
 - Rendre opérationnel le système d'information des instances de la réforme.
- **Recommandations sur la composante 3: INPHB**
 - Réduire le délai de relance des appels d'offres infructueux ;
 - Réduire les délais de réponses aux demandes d'autorisations de marchés d'appels d'offres restreints ou de gré à gré ;
 - Faciliter la communication pour une meilleure programmation des activités.